

TEIGNOUSE'S CUP

6,7 et 8 mai 2023

Baie de Quiberon / Grade 4 et 5a

Autorité organisatrice : Association Sportive et Nautique de Quiberon

- Préambule

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

- Groupe**WHATSAPP :** <https://chat.whatsapp.com/HSci1jRjcwAEo7lt7LkIx>Teignouse Cup 2023
Groupe WhatsApp

Nb : le groupe whatsapp pourra être utilisé par l'AO en plus du site internet pour communiquer les informations sur les IC, jury, avenant, intentions du comité, déroulé, programme à terre...

Les IC seront disponibles le 5/05/23 au plus tard sur le site internet :



- La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile 2021/2024 (RCV)
- Les règlements et prescriptions FF Voile

En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITÉ

[DP] [NP] En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux [peuvent/doivent] être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux bateaux :

- Skiff doubles et solitaires, incluant Moth international, WAZps, One fly..., Fireball, Contender, 505....
- « Classique » Dériveurs doubles (Vaurien, Snipe, RS FEVA, RS200, 420...)
- RS AERO
- OPENSKIFF

3.1.1. **Les bateaux admissibles doivent s'inscrire directement en ligne sur le site jusqu'au 5 mai 2023 !!!**

Adresse lien inscription :

https://asnquiberon.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=119402&74db707d789e705136141eb08a33d3f2=c9d1dde4113afb103b45bd285734c3ac

En cas de problème, un formulaire sera disponible sur demande. Merci de le retourner par mail à l'ASN Quiberon au plus tard le 3 mai **2023, nous vous enverrons un rib pour le règlement.**

Les inscriptions de dernières minutes sur place (le 6 mai au matin) seront tolérées dans la limite du raisonnable ...

3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile valide mention « compétition » attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de WORLDSAILING,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS D'INSCRIPTION

Frais inscriptions Double 2023		
	Avant le 18 avril	A partir du 18 avril
RS FEVA jeunes	110	130
Autre double	130 euros	150 euros

Frais inscriptions Solitaire 2023		
	Avant le 18 avril	A partir du 18 avril
OPENSKIFF jeune	55	65
Autre solitaire	65 euros	75 euros

Ce prix comprend :

- **Le tee shirt de l'épreuve**
- **Le pot d'accueil du samedi 06 mai**
- **La soirée (repas) des équipages du dimanche 07 mai**

Tarif soirée accompagnateur en plus : 17 €/adulte, 12 €/enfant à prendre en ligne lors de l'inscription !

Annulation des engagements:

Les annulations d'inscription, les déclarations de forfait et demandes de remboursement devront être exprimées par courrier afin d'éviter toute contestation.

Le remboursement des frais d'inscription s'effectuera selon le barème suivant :

- Tout désistement intervenant avant le 25 avril sera intégralement remboursé
- Tout désistement intervenant entre le 25 avril et le 06 mai sera remboursé à 50 %
- Passé la date du 06 mai, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

5. PROGRAMME

Vendredi 5 mai	14h/18 h 00 : Accueil et confirmation des inscriptions. - Soirée : le club met à disposition barbecue extérieur pour ceux qui souhaite manger sur place.
Samedi 6 mai	9h/11 h 30 : Accueil et confirmation des inscriptions. 12 h 00 : Briefing coureurs 13 h 00 : 1 ^{er} signal d'avertissement une à plusieurs courses à suivre 19 h 00 : pot d'accueil « La Belle Iloise » soupe de poisson et tartinables, kir breton!!! - Soirée : la buvette reste ouverte et le club met à dispositionle barbecue extérieur pour ceux qui souhaite manger sur place.
Dimanche 7 mai	10 h 15 : Briefing coureurs 11 h 00 : 1 ^{er} signal d'avertissement une à plusieurs courses à suivre 19 h 30/20 h 00 : apéro banc d'huîtres, repas des équipages, soirée !!!
Lundi 8 mai	09 h 45 : Briefing coureurs 10 h 30 : 1 ^{er} signal d'avertissement une à plusieurs courses à suivre Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30 Après les courses : remise des prix et pot de clôture dès que possible

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <https://www.asnquiberon.com/teignouse-cup-2023/> le 5/05/23 au plus tard sur le site internet

6 bis COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://www.asnquiberon.com/teignouse-cup-2023/> [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

7. PARCOURS

Parcours banane et Raid possible

7 bis. Pour la ou les classes <SKIFF>, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

8. CLASSEMENTS ET RATINGS

8.1 Les classements suivants seront établis :

- Intersérie Skiffs (inclus : 505, contender, fireball)
- Intersérie Classique double (Vaurien, Snipe, RS FEVA, RS200, 420...) et RS AERO
- OPENSKIFF

8.2 - Le système de rating de la FFVoile sera utilisé pour établir les classements de la Teignouse's Cup intersérie dériveurs doubles et open bic.

- Les résultats de la compétition seront remontés à la FFVoile avec la table fédérale.

9. DÉCISION DE COURIR

ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

10. PROTECTION DES DONNÉES

DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « **La Teignouse's Cup 2023** », à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

11 INFORMATIONS PRATIQUES

[DP] [NP] Il est possible de laisser son bateau dans l'enceinte du club durant la manifestation hors des temps de régates.

Il est possible de camper dans l'enceinte du club sous votre propre responsabilité (dès le vendredi 5 mai), merci d'en faire la demande préalable.

Le club décline toute responsabilité lors du couchage sur site, notamment pour les mineurs qui sont à la charge des parents ou des adultes accompagnateurs.

- Pour votre hébergement : plusieurs possibilités à proximité

Notre partenaire : Hotel IBIS rouge ou vert :tel : 02 97 30 47 72

Le camping du Conguel : 02 97 50 19 11 ou www.campingduconguel.com

L'Hôtel de Port Haliguen : 02 97 50 16 52 ou contact@hotel-port-haliguen.com

L'Hôtel Europa : 02 97 50 25 00 ou europa.hotel@wanadoo.fr

L'ENVSN : 02 97 30 30 30

Ou renseignement via l'Office du Tourisme de Quiberon : 02 97 50 07 84 ou www.quiberon.com/se-loger

- Restauration : Possibilité d'acheter des sandwiches sur place. Pensez à réserver en avance à la buvette .

Possibilité de réserver ses baguettes ou viennoiseries la veille pour livraison au club vers 8h le matin!

12. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Toutes informations complémentaires sont disponibles auprès de :

Association Sportive et Nautique de Quiberon

Boulevard des Émigrés - 56170 QUIBERON

Tél. 02 97 30 56 54

E-mail communication-asnq@orange.fr

ASSOCIATION SPORTIVE ET NAUTIQUE DE QUIBERON

Boulevard des Émigrés - 56170 QUIBERON

Tel. 02 97 30 56 54

E-mail asnq@wanadoo.fr

